

Province de Québec
Municipalité du village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 2 avril 2024 à 19h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller,
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère,
Marc Saumier, conseiller,
formant ainsi quorum sous la présidence de Martha Hervieux, mairesse.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Tommy Vaillancourt, conseiller

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2024-04-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 15. Varia les items suivants :

- 15.1 Appui à la municipalité de Val-Alain – retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles
- 15.2 Archive municipale
- 15.3 Trou et béton
- 15.4 Vente de débarras
- 15.5 Refuge
- 15.6 Drapeau
- 15.7 Barrage
- 15.8 Banque des Sentiers de l'Estrie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Première période de questions (10 minutes)
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.
5. Finances
 - 5.1 Budget mensuel
 - 5.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus
 - 5.3 Vente pour non-paiement de taxes
 - 5.4 Sygem
 - 5.5 Comité budget
 - 5.6 TECQ
 - 5.7 Résolution maire suppléant

- 5.8 Projet loi 39
- 5.9 Audit
- 5.10 Gestion des actifs

- 6. Suivis**
 - 6.1 Taxes en souffrance
 - 6.2

- 7. Correspondances**
 - 7.1 Artefact urbain
 - 7.2 Nouveau directeur service incendie
 - 7.3 Sentinelle
 - 7.4 FROHME
 - 7.5 Arbres
 - 7.6 Démission de la directrice générale

- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Extincteurs municipaux
- 9. Transport (voirie)**
 - 9.1
- 10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**
 - 10.1
- 11. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 11.1
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Lavage de bateau

- 13. Rapport des comités**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Formation des comités
 - 13.3 Comité terrain de jeux
 - 13.4 Comité salle communautaire
 - 13.5 Sécurité civile
 - 13.6 Comité CCU
 - 13.7 Comité budget (liste de dons)

- 14. MRC du VSF**
 - 14.1 Résultat collecte sélective
- 15. Varia**
 - 15.1 Appui à la municipalité de Val-Alain – retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles
 - 15.2 Archive municipale
 - 15.3 Trou et béton
 - 15.4 Vente de débarras
 - 15.5 Refuge
 - 15.6 Drapeau
 - 15.7 Barrage
 - 15.8 Banque des Sentiers de l'Estrie

- 16. Deuxième période de questions (10 minutes)**

- 17. Levée de l'assemblée**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Première période de questions (10 minutes)

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

2024-04-02

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Finances

5.1 Budget mensuel

2024-04-03

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 16 824,55\$ pour mars 2024.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèqu e	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Eurofins Enviro	Analyse eau potable Analyse eau usée	193,74 156,37
Desj.	Sylvain Demers	Service mars 2024	1 672,89
Desj.	Gaudreau Enviro.	Collecte, tonnage novembre	784,67
Desj.	Bell Canada	Téléométrie	255,33
Desj.	SPA Estrie	Service mars 2024	90,70
Desj.	Visa Michel	Essence Michel mars	170,00
Desj.	Visa DG	CSLE 75\$, poste	106,97
Desj.	Gouv. Fédéral	DAS Fédéral	510,58
Desj.	Gouv. Provincial	DAS Provincial	1 473,41
Desj.	LNA	Étude des puits	4 643,56
Desj.	MRC du VSF	Quotes-parts	3 422,34
Desj.	IN-FO.ca	Installation sauvegarde	701,33
Desj.	Hydro-Québec	Éclairage des rues	144,57
Desj.	Cooptel	Internet et téléphone bureau	142,58
Desj.	Oktane	Word press	90,54
Desj.	Bell mobilité	Cellulaire Michel Mailhot mars	64,41
Desj.	Hydro-Québec	Pompe égout dur du Moulin	99,69
Desj.	Caisse	Chèque sans fond	932,05
Desj.	Infotech	Système Aurora 2024	402,41
Desj.	Hydro-Québec	Réservoir eau	502,00
Desj.	Journal Ardoise	Édition 48 – Printemps 2024	64,35
Desj.	Tech-nic	Office 365	200,06
Total			16 824,55

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de mars 2024.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 31 mars 2024	
Dépôt	Taxes 2023	1 061,94
Dépôt	Taxes 2024	20 933,47
Dépôt	Loyer CPIK décembre 23	9 479,24
Dépôt	Location de salle	200,00
Dépôt	Permis	35,00
Dépôt	Revenue d'intérêt (Avantage)	454,79
Dépôt	MAM Transfert ponctuel	665,00
Total		32 829,44

Revenus CIBC	Du 1 ^{er} au 31 mars 2024	
Dépôt	PPA-CE garde-fou	10 000,00
Total		10 000,00

Soldes des comptes bancaires au 31 mars 2024

CIBC	21 665,68
Desjardins	101 013,00
Argent mis de côté (compte Avantage)	179 438,87
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 mars 2024	302 117,55

Chèques non encaissés au 31 mars 2024

Chèques	8 371,52
Total des chèques non encaissés CIBC et Desjardins au 31 mars 2024	8 371,52

2024-04-04

5.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus (deviens 164)

Une copie a été envoyée par courriel et une copie papier a été donnée aux conseillers.ères en octobre.

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c-T11-001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que la Municipalité de Kingsbury est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre, confirme aux réalités actuelles

Attendu qu'un avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Bédard à la séance régulière du conseil , le 2 avril 2024;

Attendu qu'il y aura présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil , le 7 mai 2024;

Attendu qu'un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____, résolu et voté par tous les membres du conseil incluant la mairesse, que le présent règlement soit adopté et qu'ils soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Généralité

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire ou mairesse et pour chaque conseiller ou conseillère de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2024 et les exercices financiers suivants.

Article 3 Rémunération de base des élus

La rémunération de base annuelle du maire ou de la mairesse est fixée à 6 182\$ et celle de chaque conseiller ou conseillère est fixée à 1373\$

Article 4 Allocation des dépenses

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 3 091\$ pour le maire ou la mairesse et 686\$ pour chacun des conseillers et conseillères.

Article 5 Maire suppléant

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

Article 6 Modalités de versements

La rémunération de l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3 et 4 sont versées à chacun des membres du conseil en 12 versements égaux, soit une fois par mois.

Article 7 Absences aux séances du conseil

Un membre du conseil peut s'absenter d'une séance pour cause de maladie, de mortalité d'un proche ou d'une obligation de travail. Pour tout autre motif, un membre du conseil sera autorisé à s'absenter trois fois par an sans réduction de salaire. À la quatrième absence et à toutes les autres absences non justifiées par les précédents motifs, le membre du conseil ne recevra pas son salaire pour le mois concerné.

Article 8 Allocation de transition

Sous réserve des dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

Article 9 Indexation de la rémunération des élus

L'indexation de la rémunération consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation prévu et ajusté le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec (IPC, publié par Statistique Québec) au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant. L'indexation est au maximum au taux de l'indice des prix, mais peut être revue à la baisse si tous les membres du conseil sont en accord.

Article 10 Remboursement de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, un membre du conseil qui effectue un déplacement pour le compte de la Municipalité, recevra un remboursement de la dépense selon les montants mentionnés sur le site du Conseil du trésor en vigueur.

Article 11 Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement numéro 149 et tout autre règlement adopté en semblable matière

Article 12 Entrée en vigueur

Le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'application du présent règlement qui entre en vigueur le ____.

Comme prescrit par la loi, le présent règlement est publié sur le site Internet de la Municipalité.

2024-04-05

5.3 Vente pour non-paiement de taxes

Vente pour non-paiement de taxes en juin pour M Amédé Préfontaine, A/S Dwayne Morin, propriétaire du 951 Principale, Kingsbury J0B1X0

Attendu que la Municipalité du Village de Kingsbury a présenté aux élus la liste des citoyens à défaut de paiement de leur taxes lors de la séance du conseil du 5 mars 2024 par la résolution 2024-03-11;

Attendue que la Municipalité du Village de Kingsbury procède à l'envoi des dossiers de vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;

Attendu que l'article 1038 du Code Municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil; En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury autorise la conseillère Myriam Baum à enchérir et acquérir ces immeubles selon les dispositions prévues par la Loi et tel que mentionné à l'article 1038 du Code Municipal le 13 juin 2024.

5.4 Sygem

Maintenant les municipalités doivent envoyer les T4 et Relevé 1 par voie électronique. La municipalité n'était pas équipée en 2024 pour l'envoi de 2023, donc il est possible de recevoir une pénalité de 125\$. Il y a chez Infotech un module avec Sygem au coût de 500\$ plus taxes pour la transmission électronique.

Le conseil ne prend pas de décision tout de suite, car il y aurait une autre solution qui serait gratuite. Donc à vérifier, sur clic sécur, l'onglet employeur, possible de demander à Eugénie de la MRC si elle peut aider avec ce point.

5.5 Comité budget

La conseillère Suzanne Bédard propose de former un comité budget et revoir certaines dépenses si elles peuvent être diminuées ou annulées, pour contrer le déficit possible dû aux imprévus. Martha Hervieux, mairesse, mentionne qu'elle ne croit pas qu'il est possible de changer le budget une fois présenter et voter, et de vérifier avant de former le comité, donc la proposition n'est pas votée.

2024-04-6

5.6 TECQ

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance; ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Pierre Bail adopté à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST RÉSOLU

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise aux ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

5.7 Résolution des nominations pour les maires suppléants

Attendu que durant l'absence de la Mairesse Martha Hervieux, la municipalité doit avoir un suppléant

Attendu que la charge peut être demandante

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par la conseillère Claire Morazain

Que du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024, le conseiller Pierre Bail soit le maire suppléant.

Que du 1 juillet 2024 au 31 décembre 2024 la conseillère Myriam Baum soit la mairesse suppléante

5.8 Projet loi 39

La compagnie JP Cadrin l'évaluateur de la municipalité a envoyé un courriel à la directrice générale pour connaître les intentions de la municipalité face au projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Myriam Baum et adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-07

2024-04-08

De garder le statu quo et de ne rien changer pour le moment.

5.9 Audit

La directrice générale a reçu un courriel de l'auditeur M. Réal Lamarche, mentionnant qu'en ce moment avec 2022 la municipalité serait en déficit de 128000\$. Les municipalités n'ont pas le droit d'avoir de déficit et le CPIK en tant qu'organisme à but non lucratif n'ont pas le droit d'avoir de surplus, et en ce moment dans les comptes ils ont un gros montant, bien sûr leur coussin, est toujours dans l'optique des grosses dépenses prévues et imprévues reliées au gros bâtiment industriel.

M. Lamarche suite au fait que le CPIK a une grosse somme d'argent, il donne comme suggestion d'aller chercher le déficit de la municipalité dans les surplus du CPIK, sous forme de loyer supplémentaire ou autre.

La municipalité devra prendre une décision sur la façon de régulariser ce déficit, soit aller vers le CPIK, soit faire un emprunt avec le MAMH qui sera sur maximum 5 ans et donc facturer par une nouvelle taxe au citoyen, ou directement chargée au citoyen en 2025, comme taxe sur la dette.

Une rencontre avec le président du CPIK M. Alain Poirier, la mairesse Martha Hervieux et la directrice générale aura lieu sous peu, pour ouvrir les discussions.

Le conseil demande une rencontre avec l'auditeur pour expliquer le budget et les audits.

Voir la possibilité de ce regrouper plusieurs municipalités ou avec la MRC pour une explication du budget/audit, pour être capable de bien comprendre et s'assurer que tout est bien fait.

5.10 Gestion des actifs

reportée en juillet

6. Suivis

6.1 Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 1 061,94\$ pour les taxes 2023, il y a 4 retardataires. Pour le premier paiement de 2024, il y a 19 retardataires en ce moment.

7. Correspondances

7.1 Artefact urbain

7.2 Nouveau directeur service incendie

Le conseil reçoit la visite d'Étienne Leclerc nouveau directeur du service incendie.

7.3 Sentinelle

La directrice générale a reçu un courriel pour avoir une sentinelle cet été qui fera la vérification de l'évolution des algues.

Une demande pour un ou une volontaire sera faite dans le SVQ pour devenir notre sentinelle et une affiche sera installée près du lac.

7.4 FROHME

7.5 Arbres

La municipalité est trop tard pour faire la demande au ministère, mais une demande sera faite à M. Sylvain Demers, urbaniste, s'il en a, car en 2023 c'est lui qui a trouvé des arbres pour la municipalité.

7.6 Démission de la directrice générale

Une rencontre entre la directrice générale et la mairesse Martha Hervieux sera faite prochainement.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Extincteurs municipaux

Comme il en coût plus de 1 000\$ par année à la municipalité chaque année pour l'inspection des extincteurs. Il serait important de ce posé la question si c'est toujours nécessaire de les avoirs.

Les extincteurs municipaux, date du temps de Bombardier et des pompiers volontaires du village, qui n'est plus d'actualité depuis plus de 13 ans.

Chaque citoyen a la responsabilité d'avoir leurs extincteurs selon leur besoin. En ce moment c'est comme si la ville paye pour des extincteurs à quelques citoyens. Ce service n'est pas très connu des citoyens en général, et une fois connus, pourrait possiblement créer de la jalousie, ou une mauvaise compréhension.

Une piste pourrait être que les extincteurs soient en partie redistribués à d'autres endroits dans le village (salle communautaire no2, station Rockland, bâtiment, patinoire) et les autres offerts au CPIK et/ou les vendre aux citoyens.

Comme une rencontre est prévue le 18 avril 2024 avec M. Étienne Leclerc nouveau directeur incendie est prévu avec la directrice. Il sera de discuter de la pertinence d'avoir encore des extincteurs municipaux.

Dans l'optique de les garder, la liste sera fournie dans un SVQ, il seront mieux repositionnés pour un accès plus facile et des affiches pour les mettre bien en évidence seront envisagées.

9. TRANSPORT (voirie)

9.1 Andins

La directrice générale fera un suivi avec la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour les plaintes des terrains brisés par le déneigeur cet hiver et pour les andins arrachés l'an passer qui n'ont pas été réparés et ceux arrachés cette année.

Le conseil demande, si une demande à M. Miguel Herrero peut être envoyée, pour demander s'il est possible de payer pour faire les travaux et envoyer la facture à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Comité CCU

L'Association québécoise d'urbanisme offre la formation obligatoire pour les membres du CCU à moindre coût que la FQM, même si la municipalité n'est pas membre.

La municipalité à 5 membres dans son comité du CCU.

La directrice va comparer les prix non membres (125\$) et les prix membres (95\$) en ajoutant le prix pour devenir membre.

Une possibilité pourrait de voir si la MRC fait des formations de groupe.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Lavage de bateau

La mairesse Martha Hervieux propose de mettre une affiche pour demander aux personnes de faire le lavage de leur embarcation.

La directrice va demander des prix pour une telle affiche.

13. Rapport des comités

13.1 CPIK

Le permis de démolition pour le dépoussiéreur est fait.

13.2 Formation des comités

Il serait intéressant de faire une liste de tous les comités avec les noms de chaque membre.

13.3 Comité terrain de jeux

La municipalité a reçu deux confirmations, celle du CSLE pour un montant de 9 999\$ sans reddition de compte et celle de Desjardins pour un montant de 15 000\$.

13.4 Comité salle communautaire

Il est suggéré de voir pour faire une demande à la caisse Desjardins pour voir s'il pourrait donner une aide financière au projet de prendre soin de la salle communautaire

13.5 Sécurité civile

13.6 Comité CCU

13.7 Comité budget (liste de dons)

Le comité budget formé de Martha Hervieux mairesse, Myriam Baum, conseillère et la directrice générale Chantal Coutu, se rencontrera pour revoir la liste des dons, pour présentation au conseil par la suite.

La mairesse Martha Hervieux mentionne au conseil qu'il faut penser que la municipalité fait partie d'un groupement de municipalités et donc de penser de donner à d'autres municipalités.

14h. MRC du VSF

14.1 Journée des partenaires

30 avril 2024 à Valcourt

15. Varia

15.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la

Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la _____ (nom de la Municipalité ou de la Ville) est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est demandé d'appuyer les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Le conseil n'appuie pas la demande de la municipalité de Val-Alain, car c'est trop loin.

15.2 Archive municipale

La bénévoles sur le comité de la salle communautaire Mme. Christine Fortin est en processus de demande de subvention pour les fonds des

LEG et pour prouver le 125e anniversaire du premier conseil municipal dans la salle communautaire, il lui faut le livre de minute de 1899. Le conseiller Pierre Bail ce porte volontaire pour aller voir dans la voûte pour fouiller dans les archives des minutes de 1899.

2024-04-09

15.3 Trou et béton

M. Yves Doiron s'offre de réparer un trou sur le chemin Oak Hill avec l'Achat d'une poche de béton.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de M. Yves Doiron.

Qu'il fasse l'achat de la poche de béton et qu'il apporte la facture à la municipalité.

15.4 Vente de débarras

La vente de débarras ce fera groupée ou individuelle, donc les citoyens qui le désire pourront apporter leurs trucs à la salle communautaire le 8 juin pour être tous regroupé ensemble et attiré un maximum de personne de cette façon. Une annoncée sera mise dans le SVQ.

15.5 Refuge

Le conseiller Marc Saumier prend en charge la gestion de la démolition du refuge. Il suggère de défaire le refuge sans les Sentiers de l'Estrie, mais une fois défaite leur aide sera demandé pour le transport des matériaux.

Une suggestion de faire un exercice de feu avec les pompiers pourrait être envisagée. Cette option sera vue avec le directeur d'incendie.

15.6 Drapeau

Les drapeaux du Québec et du Canada achetés en 2023 ne sont pas posés encore. Le conseiller Marc s'offre de venir aider Michel à les poser, car c'est impossible de faire ça seul.

15.7 Barrage

Certaines planches sont à réparer, comme chaque année.

15.8 Banque des Sentiers de l'Estrie

Une banque appartenant à Sentier de l'Estrie et caché par les nouveaux panneaux ne sert plus, la mairesse Matha Hervieux demande à ce qu'elle soit changée de place et mise plus près du débarcadère des embarcations.

En même temps de déplacer le panneau de règlement sur la cabane de patinoire, le mettre sur le côté de l'entrée, plutôt que sur le côté stationnement.

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

2024-04-10

17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, que la présente séance soit levée à 21h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière